

**LETTRE DU PRÉSIDENT DE LA SOUS-COMMISSION 2 CONCERNANT LA VOIE À SUIVRE POUR LES  
STOCKS DE THON ROUGE DE L'ATLANTIQUE  
(TROISIÈME TOUR DE LA PÉRIODE DE CORRESPONDANCE)**

Le 11 décembre 2020

Chers membres de la Sous-commission 2,

J'espère que vous allez bien, ainsi que vos collègues.

**Le présent courrier traite de toutes les questions de la Sous-commission 2.**

***1. Germon de l'Atlantique Nord***

Aucun commentaire n'a été exprimé en ce qui concerne les documents PA2-606B et PA2-607C, incluant un transfert de quotas du Taipei chinois au Belize. Je vais envoyer ces deux documents à la Commission pour adoption. La consolidation de ces recommandations sera examinée lors de la réunion de la Commission de 2021.

***2. Thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée***

Le PA2-609B n'a suscité aucun commentaire. Je vais donc soumettre ce document à la Commission pour adoption. Il n'y a pas eu de consensus sur la demande d'allocation de la Russie et la demande sera discutée lors de la réunion de la Commission de 2021. L'interprétation du paragraphe 10 de la Rec. 19-04 sera également discutée lors de la réunion de la Commission 2021 si nécessaire.

***3. Réunion intersessions de la Sous-commission 2***

Plusieurs commentaires ont été formulés sur les documents PA2-618-APP-1A et PA2-618-APP-2A. Après mes clarifications, ces documents restent inchangés. Je soumettrai ces documents à la Commission pour référence car la tenue de cette réunion intersessions est déjà établie dans la Rec. 19-04 et que la planification détaillée incombe aux membres de la Sous-commission 2.

***4. Thon rouge de l'Atlantique Ouest***

J'ai fait circuler le PA2-608B indiquant une reconduction d'un an de la Rec. 17-06, la prochaine évaluation du stock devant être effectuée en 2022. Après la diffusion du document PA2-608B et pendant la période de commentaires, d'autres discussions informelles ont eu lieu et un accord a été conclu entre les CPC concernées sur le document PA2-608C, le texte suivant devant être inséré dans le rapport à la Commission :

« La Sous-commission 2 a convenu de recommander à la Commission qu'une évaluation du stock de thon rouge de l'Atlantique Ouest soit réalisée en 2021, soit un an plus tôt que prévu initialement par le SCRS. En ce qui concerne cet accord, la Sous-commission 2 a compris que: (i) la réunion proposée pour l'évaluation du stock en septembre 2021 ainsi que les travaux préparatoires requis pour mener l'évaluation n'auront pas d'effet négatif sur le processus actuel de MSE pour le thon rouge et si le SCRS considère qu'un impact négatif est inévitable, la priorité sera donnée à la MSE et l'avis du SCRS de 2021 à la Commission sur le thon rouge de l'Ouest sera basé sur l'évaluation du stock de 2020 ; (ii) si les travaux préparatoires ne se déroulent pas comme prévu, le SCRS reportera l'évaluation à 2022 ; et (iii) l'expert externe sera engagé et effectuera les travaux requis conformément aux pratiques et procédures standard du SCRS et du Secrétariat et sera soutenu par le budget de la Commission grâce à un financement volontaire du Canada. »

Je soumettrai ce document ainsi que le texte à la Commission pour adoption.

Une période de consultation d'une semaine est prévue pour s'assurer que ma compréhension de ces questions est correcte.

Le délai exact sera précisé par le Secrétariat car il dépend de leur traduction.

Salutations distinguées,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Shingo Ota', is centered on the page. The signature is written in a cursive, flowing style.

Shingo Ota  
*Président de la Sous-commission 2*